

ARTICLE 1

Afin de faciliter la prise de licences pour la nouvelle saison, le Club organise deux journées portes ouvertes (le samedi après-midi).

ARTICLE 2

Les tarifs d'adhésion au Club sont fixés, pour la saison en cours, à : voir au recto.

Une réduction de 20 % est consentie aux familles d'au moins 3 licenciés pour une inscription le même jour.

Des facilités de paiement peuvent vous être accordées (nous consulter).

Tarifs des cours : voir au recto.

ARTICLE 3

Chaque adhérent au Club a le droit à des invités, moyennant l'achat d'un ticket au prix de 8 Euros de l'heure par invité (à retirer le samedi après-midi au Club ou en semaine en téléphonant au 06 95 81 66 36). Les invités ne peuvent accéder au court sans la présence permanente d'un adhérent.

ARTICLE 4

La réservation des terrains se fait sur le site <https://tenup.fft.fr>. La réservation est limitée à 60 minutes consécutives pour les joueurs pratiquant le simple et à 120 minutes pour les joueurs pratiquant le double. Compte tenu du nombre d'adhérents, chaque joueur ne pourra réserver plus d'une heure quotidiennement (en simple) ou deux heures (en double), ni s'inscrire à l'avance pour plusieurs jours ou plusieurs plages horaires. D'autre part, les rencontres des tournois sont prioritaires sur les réservations de rencontres amicales.

ARTICLE 5

Toute personne jouant sur le court doit être en mesure de montrer sa licence à un membre du Bureau. S'il s'avère qu'un joueur n'est pas en règle, c'est-à-dire si celui-ci n'a pas pris ou renouvelé sa licence du TCCV, ne possède pas la « licence extérieure » proposée par le TCCV ni de ticket invité, le membre du Bureau présent a toute autorité pour faire sortir ce joueur du court de tennis.

ARTICLE 6

Un certificat médical ou l'attestation devront être obligatoirement fourni lors de l'inscription. A défaut, les adhérents concernés n'auront pas accès aux cours ou aux compétitions.

ARTICLE 7

Assurance : tout titulaire d'une licence en cours de validité est couvert par un contrat d'assurance souscrit par la FFT, auprès de GENERALI n° AT564086, dont les principales garanties sont reprises dans la notice d'information et les fiches pratiques présentes sur le site web de la FFT.

Assurance responsabilité civile : Elle vise à couvrir les accidents corporels ou matériels que vous pourriez causer à des tiers dans le cadre de votre pratique du tennis.

Assurance individuelle accident : Il s'agit d'une assurance facultative qui vise à indemniser les dommages corporels que vous pourriez subir à la suite d'un accident dont vous seriez victime sans tiers responsable identifié ou en cas de blessure seul. Cette garantie vous est automatiquement acquise dans la garantie lors de la prise de votre licence.

Les dommages survenant en dehors du court et du Club ne peuvent être pris en charge par la compagnie d'assurances.

Ces dommages ne peuvent non plus être pris en charge par le Club (que ce soit pendant les cours de l'école de tennis ou pendant les leçons particulières). Les accidents de trajet doivent être couverts par une autre assurance. En conséquence, Il appartient à chacun (responsable légal ou parent) de prendre toutes dispositions nécessaires relatives à la surveillance, au transport en dehors du court etc..

ARTICLE 8

L'accès au court est exclusivement réservé aux adhérents (et à leurs invités). Lors de l'adhésion, un badge d'accès au court est proposé à chaque nouvel adhérent (ou groupe familial) au prix de 20 Euros (caution). Lorsqu'un adhérent (ou groupe familial) ne renouvelle pas sa licence, ce badge devra être restitué au Club pour récupérer votre caution.

ARTICLE 9

Afin de préserver l'aire de jeu, le port de chaussures propres et adéquates est obligatoire. Tout court pris propre doit être laissé propre. Il est dans l'intérêt de tous de maintenir les courts en parfait état. La tenue vestimentaire doit être correcte et décente (pas de joueur torse nu).

Il est interdit de fumer sur le court et dans le club house. Par respect pour le voisinage, nous vous demandons de ne pas hurler sur les courts.

ARTICLE 10

Des panneaux d'affichage sont installés au club house afin de vous informer de la vie du Club, un site Facebook est également disponible : <https://www.facebook.com/tccv95>. Vous pouvez nous contacter pour toutes suggestions ou questions via notre adresse internet : contact@tccv.fr ou par téléphone 06 95 81 66 36.

ARTICLE 11

Le lance-balles est à la disposition de tous les licenciés gratuitement. Contacter le club pour toutes explications.

ARTICLE 13

Une boîte à pharmacie pour les premiers soins est à disposition au club house.

ARTICLE 14

L'adhésion au club entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le Bureau

“Lu et approuvé” + Signature